

A tous, présents et à venir, SALUT.

Voulant donner un témoignage de Notre bien-
veillance à M. Robert DALEIDEN, secrétaire de l'Association
des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-
1945;

Sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1. — Les palmes d'or de l'Ordre de la Couronne sont
décernées à M. Robert DALEIDEN.

Article 2. — Il prendra rang dans l'Ordre à dater de ce jour.

Article 3. — Le Ministre des Affaires Etrangères, ayant l'administration

de l'Ordre, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à

(S.) Charles.

(s.) P.-H. SPAAK.

Le Ministre des Affaires Etrangères,

PAR LE REGENT :

au Ministère des Affaires Etrangères,

Le Directeur

POUR COPIE CONFORME :

E. VAN DER HEIJST.

